OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 16 décembre 2024

Délibérations de : 1 à 4

Présents: 13 Pouvoirs: 4 Votants: 17

Etaient présents :

Mesdames Brigitte LAQUAIS, Viviane DUPUY, Geneviève AMEN, Catherine FARRENQ, Tatiana COFFIE, Catherine MOSKALYK, Flavie ROUANET.

Messieurs Pascal BUGIS, Rinaldo PUGLISI, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Stéphane AYMARD, Daniel LACOMBE.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS, Monsieur Serge SERIEYS à Madame Geneviève AMEN, Madame Jeanine CAYSSEL à Monsieur Daniel LACOMBE, Madame Baya ALGAY à Madame Catherine FARRENQ.

Étaient excusés :

Monsieur Christian NOCAUDIE, Monsieur Vincent COLOM.

Etaient absents:

Madame Claudine HAUSER, Madame Angélina BLANC, Madame Nadezda BONNIEU, Un représentant de l'UDAF.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant du CSE
Monsieur Christophe ANTOINE, (DDT) représentant Monsieur le Préfet

1. EXAMEN DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2025

Sur la base de ces prescriptions règlementaires, le budget 2025 est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration sous la forme des nouveaux tableaux règlementaires joints en annexe :

- Synthèse budgétaire
- Compte de résultat prévisionnel (charges et produits),
- Tableau de financement prévisionnel (ressources et emplois stables),
- Le plan triennal des travaux de gros entretien provisionnable

Après examen, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget 2025 chapitre par chapitre ainsi que les tableaux règlementaires et charge le Directeur Général de l'exécution de la présente délibération.

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme, Fait à CASTRES, le 16 décembre 2024. Le Président

Pascal BUGIS